

A St Just le 9 février 2026.

# Questions CGT DS Smith St Just Au CSE de février 2026.

## 1. Santé – Sécurité – Conditions de travail.

- a) Point sur les CAT.
- b) Transmission aux membres du CSE des rapports de vérification des organismes agréés.
- c) Nombre de soins et localisation de ces soins sur janvier 2026.
- d) Nombre d'accident sur janvier 2026 ainsi que les causes de ces accidents.
- e) Date de présentation du rapport du médecin du travail.
- f) Présentation des plans de prévention 2026.
- g) Date de présentation de la fiche d'entreprise.
- h) Où en êtes-vous de la reconnaissance des salarié.es qui ont été exposé.es à l'amiante (point 7h du CSE du 25 octobre 2025).
- i) Avez-vous une étude de poussière et de bruit avant les travaux de génie civile à l'emplacement du 1628-1, quel en est le résultat ?
- j) Etat d'avancement du dispositif TMS PRO.

## 2. Activité usine :

- a) Point sur l'activité de St Just et des autres sites DS Smith.
- b) Point sur les heures supplémentaires et samedi matin prévues sur mars 2026.
- c) Prévoyez-vous de faire des ponts au mois de mai ?
- d) Point à date sur les volumes.
- e) Sur quel budget sera affecté la réfection des bureaux où il y avait la compta, au siège, au cluster ?
- f) IP a annoncé une scission de ses activités américaine et européenne, quelles sont les causes de ces changements de stratégie, les impacts de ces orientations pour les activités française et européenne. En quoi cette stratégie sera-t-elle génératrice de valeur dans la mesure où nous revenons à une situation avant rachat.
- g) Date de l'information-consultation concernant l'arrivée des nouvelles machines. (Article 2323-29 et 2323-30 du code du travail).
- h) Le CSE demande des explications sur les départs actuels au sein du groupe.
- i) Quel est l'avenir de la 2005 sur le site.
- j) Où en est-on sur les investissements dans le cadre du projet St Just 2030.

### **3. Mouvement du personnel.**

- a) Point sur les intérimaires.
- b) Point sur les recrutements en cours.
- c) Le CSE demande qu'une explication plus précise soit faite aux salarié.es concernant la DUE sur la PP.
- d) Date de révision des coefficients.
- e) Il y a une équipe où le tableau des effectifs n'est pas affiché le mercredi avant midi, le CSE vous demande de faire respecter cet affichage.
- f) Date de remise en route du système HOROQUARTZ.
- g) Quand comptez-vous faire une réelle communication sur la marche continue.
- h) Le CSE vous demande de revoir la règle de prise de jour dans le CET et de rouvrir une négociation.
- i) Point à date sur les 8 créations de poste prévues à S<sup>t</sup> Just dans le cadre du projet de fermeture du site de Savoie.
- j) Sur quels fondements juridiques vous basez-vous pour geler les embauches et les promotions sur le site ?

### **4. Prime de performance :**

- a) Taux indicatif de PP de janvier 2026.
- b) Nombre de réclamations et coût.

### **5. Point production travaux projets.**

- a) Planning des interventions de maintenance sur mars 2026.
- b) Liste des machines ayant eu un entretien préventif sur janvier 2026 et liste des pièces remplacées.
- c) Présentation des chiffres du taux de panne supérieur à 4h, inférieur à 4h et le chiffre consolidé sur janvier 2026.
- d) Date d'installation de la plateforme prévue au niveau de la table tournante du palettiseur du 1628/2 ?
- e) CR4-A : il y a un gros écart entre les convoyeurs dominos et le CR4-A, date de remise en état de fonctionner en toute sécurité ?
- f) Date de remise en état du 718.
- g) Date de réfection du sol à la salle de pause et au bureau des chefs.
- h) Pensez-vous que de former des électromécaniciens est la solution ?
- i) Quelle solution allez-vous proposer pour le margeur SPO de la 2001 lors de cintrage.
- j) Quand allez-vous déplacer le câble d'appel chevalets du convoyeur de retour de la 2005.
- k) Entrée magasin 2 : date de remise en état des chaînes côté expédition.

### **6. Réclamations individuelles et collectives.**

- a) Point sur le débit/crédit d'heure.

- b) Sur quels fondements juridiques vous basez-vous pour certifier que la fermeture du site de DS Smith Savoie peut geler les embauches à S<sup>t</sup> Just.
- c) Dans la mesure où la jurisprudence est constante en la matière, le CSE vous demande de respecter le droit du travail et de prendre en charge la journée où les salarié.es n'ont pas pu venir à cause de la neige.

**7. Autres questions.**

- a) Présentation du PAPRI Pact.
- b) Présentation du rapport écrit sur le bilan de la situation générale en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et concernant les actions menées au cours de l'année écoulée.
- c) Le CR4 bis se met régulièrement en défaut, le CSE vous demande de mettre une personne en permanence.